

Séance du 10 avril 2025

Alain GUÉRINET



## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

### Étaient Présents : 17

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Caroline MARTIN - Claude BAUDSON - Thomas BERTRAND - Babo BABAKWANZA - Jean-Claude DAUTOIS - Timothée CHILTE - Sandrine GRESSIER (arrivée à 20h40) - Ladislav JAKOVAC - Pierre-Bernard MSIKA – Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Virginie BAUDSON – Sandrine CECCARELLO

### Absents : 10

Mesdames et Messieurs : Virginie COUTURE - Emmanuelle DANEL - Julie GAILLARD - Sébastien GOURDAIN Lorraine PASTOL – Laure ROUX - Didier WERNERT – Stéphane GENNARINO - Valérie GAROFALO - Ludivine SIX

### Pouvoirs : 02

Madame COUTURE donne pouvoir à Monsieur DELVALLET

Madame ROUX donne pouvoir à Monsieur BERTRAND

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CECCARELLO

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 19

Date de convocation : 27 Mars 2025

Date d'affichage : 27 Mars 2025

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

# ORDRE DU JOUR

## **CONSEIL MUNICIPAL :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 Mars 2025
2. Délégations du Conseil Municipal au Maire

## **FINANCES :**

3. Budget communal : Compte de gestion 2024
  - Rapporteur : Monsieur le Maire
4. Budget communal : Compte administratif 2024
  - Rapporteur : Monsieur le Maire
5. Budget communal : affectation des résultats 2024
  - Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL
6. Budget communal : Modification du tableau des amortissements
  - Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL
7. Fongibilité des crédits budgétaires
  - Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL
8. Budget communal : vote du budget primitif 2025
  - Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL
9. Fiscalité : vote des taux d'imposition de l'année 2025
  - Rapporteur : Monsieur le Maire
10. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale
  - Rapporteur : Madame Caroline MARTIN
11. Subventions aux associations
  - Rapporteur : Madame Ingrid TUQUET
12. Ecoles communales – demandes de subventions exceptionnelles
  - Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET

## **INTERCOMMUNALITÉ :**

13. SIVU Ruraloise : rapport d'activités 2024
  - Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET

## **QUESTIONS DIVERSES**

Séance du 10 avril 2025

Alain GUÉRINET

## I. CONSEIL MUNICIPAL :

### 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Mars 2025

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Mars 2025.

Considérant qu'aucune objection n'est formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Mars 2025 est adopté à l'unanimité,

### 2. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Démarches et actions depuis le 28 Mars 2025 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de ses différents rendez-vous et entretiens réalisés en sa qualité de Maire ainsi que les démarches entreprises depuis le 28 Mars 2025.

Monsieur le Maire n'a signé aucune décision depuis le dernier conseil municipal du 28 Mars 2025.

Il évoque en détail la réunion qui s'est déroulée à Agnetz concernant l'objectif du ZAN : Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 à savoir diviser par deux la consommation des terres au niveau national.

## II. FINANCES LOCALES :

### 3. Budget général : compte de gestion de l'année 2024

- Rapporteur : Monsieur le Maire

Le compte de gestion est le document budgétaire établi par le Trésorier Municipal, comptable public de la collectivité. Il se doit, pour sa bonne conformité, d'être en tous point identique aux résultats du compte administratif de la commune.

Le compte de gestion 2024 établi par le receveur municipal a été présenté le 13 Mars 2025 en Commission de Finances.

Dans sa balance finale, il fait apparaître les résultats budgétaires de l'exercice 2024 conformes à ceux du compte administratif 2024 soit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Excédent	717 458,15 €	443 870,63 €	1 161 328,78 €

Déficit			
Total			1 161 328,78 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice budgétaire 2024 présenté ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### 4. Budget général : compte administratif de l'année 2024

- Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance de l'ensemble des opérations réalisées tant en fonctionnement qu'en investissement – dépenses et recettes – au cours de l'exercice 2024.

Les données financières figurant sur ces documents sont en parfaite concordance avec le livre des écritures aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ainsi qu'avec le compte de gestion du responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Méru.

	<b>PREVU 2024</b>	<b>REALISE 2024</b>	<b>SOLDE</b>
Dépenses d'investissement	4 055 095,56 €	1 658 668,56 €	2 746 427,00 €
Recettes d'investissement	4 055 095,56 €	2 376 126,71 €	2 028 968,85 €
<b>Résultat investissement</b>		<b>717 458,15 €</b>	
Dépenses de fonctionnement	5 597 509,20 €	3 756 € 647,23	1 840 861,97 €
Recettes de fonctionnement	5 597 509,20 €	4 200 517,86 €	1 396 991,34 €
<b>Résultat fonctionnement</b>		<b>443 870,63 €</b>	

**Soit un excédent total 2024 de 1 161 328,78 €.**

Une note de présentation synthétique du compte administratif 2024 de la commune retraçant les informations financières essentielles a été transmise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.



**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## **7. Modification du tableau d'amortissement des biens**

- Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL

Le conseil municipal a délibéré le 11 avril 2024 pour approuver le tableau d'amortissement des biens avec la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57.

Dans le cadre de la signature de la convention pour opérations de compte de tiers avec la compagnie de tir à l'arc, il convient d'ajouter au tableau d'amortissement des biens une ligne correspondant à l'amortissement des travaux :

### **Annexe à la délibération n°2025 - du 10 avril 2025**

<b>Tableau des amortissements - nomenclature M57</b>	
<b>Biens ou catégories de biens</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
biens dont la valeur est inférieure à 500 €	1 an
Documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'étude, de recherches et de développement (non suivis de travaux)	3 ans
Frais d'insertion (non suivis de travaux)	3 ans
Subventions d'équipement versées	5 ans
<b>Subventions d'équipement versées - opération pour compte de tiers</b>	<b>5 ans</b>
Subventions d'équipement versées - bâtiments et installations	15 ans
Logiciels	1 an
Autres immobilisations incorporelles	3 ans
Aménagement et agencement de terrains	15 ans
Voirie	25 ans
Installation de voirie- petit matériel	5 ans
Installation de voirie	15 ans
Autres réseaux	50 ans
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
Autres installations, matériel et outillage technique	5 ans
Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans
Matériel de transport - véhicules légers	6 ans
Matériel de transport - véhicules de plus de 3,5T	10 ans
Matériel informatique scolaire/autre matériel informatique	4 ans
Matériel de bureau et mobilier scolaire/autres matériel de bureau et mobiliers	10 ans
Autres immobilisations corporelles - matériel électronique	5 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans
Autres immobilisations corporelles - coffres forts/armoires fortes	20 ans

Les autres dispositions de la délibération du 11 avril 2024 demeurent inchangées.

Séance du 10 avril 2025

Alain GUÉRINET

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, maire-adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière, à l'unanimité,

**ADOpte** le tableau d'amortissement des biens intégrant l'amortissement des subventions versées pour opérations de compte de tiers pour une durée de 5 ans.

#### **8. Fongibilité des crédits budgétaires – année 2025**

- Rapporteur : Monsieur le Maire

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans le cadre d'une délibération autorisant la fongibilité des crédits.

Le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la séance suivante (décision).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

**DELEGUE** à Monsieur le Maire la gestion des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### **9. Vote du budget primitif communal 2025**

- Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL

La commission des finances, constituée de l'ensemble des membres du conseil municipal, s'est réunie les 13 mars et 20 Mars 2025 pour étudier le projet de budget primitif 2025 en ses sections de fonctionnement et d'investissement. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ses propositions budgétaires.

Une note de présentation synthétique du budget primitif 2025 de la commune retraçant les informations financières essentielles a été adressée aux membres du conseil municipal conformément à l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Monsieur Hubert CABORDEL, Maire - adjoint en charge des finances présente le budget primitif 2025 par chapitre et détaille ensuite les dépenses et recettes principales inscrites en fonctionnement et en investissement :

### Dépenses 2025 – Fonctionnement

Chapitre 11 - charges à caractère général : 1 146 500 €  
Chapitre 12 – charges de personnel : 2 000 000 €  
Chapitre 14 – atténuation de produits : 260 000 €  
Chapitre 65 – autres charges de gestion : 399 900 €  
Chapitre 66 – Charges financières : 32 000 €  
Chapitre 67 – charges financières : 10 000 €  
Chapitre 68 – dotation aux provisions : 35 000 €  
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 1 356 546,13 €  
Chapitre 42 – opérations d'ordre entre section : 175 000 €

Total : 5 414 946,13 €

Les dépenses ont été affinées depuis les réunions de la commission « finances » afin de tenir compte de tous les actions connues au jour du vote.

### Recettes 2025 – Fonctionnement :

Chapitre 13 – atténuation de charges : 90 000 €  
Chapitre 70 – produits des services et du domaine : 168 550 € (augmentation des recettes de la restauration scolaire car augmentation de la fréquentation)  
Chapitre 73 – Impôts et Taxes : 691 440 €  
Chapitre 731 – Imposition directes : 1 872 000 €  
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 823 500 €  
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courantes : 195 000 €  
Chapitres 76/77/78 : 0€  
Chapitre 42 – opération d'ordre de transfert entre sections : 16 870 €  
002 : Excédent de fonctionnement reporté année N-1 : 1 557 585,19 €

Total : 5 414 946,13 €

### Opérations d'investissement 2025 :

02064 – Travaux de voirie : 2<sup>ème</sup> phase de requalification de la rue de Maysel  
07022 – Acquisition de matériel pour le Centre de Première Intervention, les écoles communales, la bibliothèque communale, le renouvellement des aires de jeux rue de la station et au sein l'école maternelle Jean de la Fontaine (45 000 €), le remplacement de deux unités de climatisation en Maire, la pose d'un panneau lumineux d'information au Tillet et la mise à niveau de celui installé à l'entrée de la commune avenue de verdun, le renouvellement d'un véhicule pour les services techniques  
9315 : Acquisition de terrains pour la réalisation d'aménagements hydrauliques sur le bassin de Cagnière  
19022 : Matériels informatiques : 60 tablettes pour les écoles communales et 8 caméras de vidéoprotection complémentaires  
77022 : Mise en conformité de bâtiments : Installation d'un bungalow aux services techniques et démolition du bungalow existant  
92243 : Grosses réparation scolaires : Réhabilitation énergétique des sanitaires extérieurs du groupe scolaire Jean de la Fontaine, remplacement des sols de l'école primaire Jean de la Fontaine, changement des huisseries de l'école primaire Jean de la Fontaine et de la restauration scolaire.  
9323 : Salle Ernest Lesur : remplacement des fenêtres  
92246 : Isolation du logement de la Poste  
9321 : Maison normande : travaux de sauvegarde et mise en sécurité

Séance du 10 avril 2025

Alain GUÉRINET

92249 : Installation d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB) : 40 000 €

Total des opérations d'investissement : 2 777 076,61 €

Les montants du budget primitif de l'année 2025 s'élèvent :

Récapitulatif des grands équilibres du budget de l'année 2025			
Dépenses			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	3 883 400,00 €	2 704 171,41 €	6 587 571,41 €
Opérations d'ordre	1 531 546,13 €	72 905,20 €	1 604 451,33 €
<b>Total</b>	<b>5 414 946,13 €</b>	<b>2 777 076,61 €</b>	<b>8 192 022,74 €</b>
Recettes			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	5 398 075,19 €	1 189 496,22 €	6 587 571,41 €
Opérations d'ordre	16 870,94 €	1 587 580,39 €	1 604 451,33 €
<b>Total</b>	<b>5 414 946,13 €</b>	<b>2 777 076,61 €</b>	<b>8 192 022,74 €</b>

Madame GRESSIER arrive à 20h40.

Madame BAUDSON évoque les informations complémentaires sollicitées concernant le devis des cailloux pour les parterres. Monsieur CABORDEL répond que le devis était erroné. Les crédits ont été maintenus dans l'opération mais ne sont pas dépensés à cette hauteur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-Adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le budget primitif 2025 arrêté aux sommes de :

Récapitulatif des grands équilibres du budget de l'année 2025			
Dépenses			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	3 883 400,00 €	2 704 171,41 €	6 587 571,41 €
Opérations d'ordre	1 531 546,13 €	72 905,20 €	1 604 451,33 €
<b>Total</b>	<b>5 414 946,13 €</b>	<b>2 777 076,61 €</b>	<b>8 192 022,74 €</b>
Recettes			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	5 398 075,19 €	1 189 496,22 €	6 587 571,41 €
Opérations d'ordre	16 870,94 €	1 587 580,39 €	1 604 451,33 €
<b>Total</b>	<b>5 414 946,13 €</b>	<b>2 777 076,61 €</b>	<b>8 192 022,74 €</b>

## 10. Fiscalité : Vote des taux d'imposition 2025

- Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du vote du budget primitif 2025, qui, rappelons-le, reste un document de prévision et d'autorisation, le conseil municipal a été appelé à évaluer les recettes nécessaires à son équilibre.

Les recettes constituant le budget primitif 2025 comportent une recette majeure relative à l'encaissement des impôts locaux. Afin que ceux-ci puissent être perçus par le Trésor Public, il importe que le conseil municipal fixe le coefficient de variation des dites taxes.

Depuis la loi de finances 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul (basé sur l'indice des prix à la consommation) et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Cette année l'augmentation des bases d'imposition est fixée par l'Etat à hauteur de 1,8 %.

Pour rappel, la fiscalité professionnelle est transférée de plein droit à la communauté de communes Thelloise (Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Depuis 2021 les communes et EPCI ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales dont la suppression progressive s'achève en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans le cadre de la garantie des ressources des communes et pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition depuis 2021. En effet le taux 2021 du foncier bâti de la commune correspond au taux communal + le taux départemental.

Depuis l'année 2023, les communes doivent voter le taux de Taxe d'Habitation relatif aux résidences secondaires.

Par ailleurs depuis 2021, la base d'imposition de TFPB et de CFE des établissements industriels est réduite de moitié. Cette disposition conduira à une diminution de moitié de la cotisation des établissements industriels. Une compensation est assurée par l'Etat.

Nature de la taxe	Taux 2024 pour mémoire (%)	Taux 2025 (%)
Taxe Foncière Bâtie (TFB) (taux communal+ départemental)	52,69	52,69
Taxe Foncière non bâties (TFNB)	67,47	67,47
Taxe d'Habitation (TH)	14,72	14,72
Contribution foncière des Entreprises (CFE)	Transféré CC	Transféré CC

Séance du 10 avril 2025

Alain GUÉRINET

Le service des impôts nous a adressé il y a quelques jours, l'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 :

Produit de la Taxe sur le Foncier Bâti : 1 686 607 €

Produit de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 68 887 €

Produit de la Taxe d'Habitation : 12 085 €

Total des produits 2025 : 1 767 579 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

**APPROUVE** le vote des taux d'imposition 2025 présentés dans le tableau ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### **11. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

- Rapporteur : Madame Caroline MARTIN

Le conseil municipal accorde, chaque année, au centre communal d'action sociale, une subvention qui se décline en trois axes :

- Action sociale dévolue au centre communal d'action sociale
  - Fonctionnement du centre communal d'action sociale
  - Subvention de fonctionnement au centre de soins
- 
- ✓ L'action sociale qui concerne l'ensemble des aides que le CCAS accorde aux personnes en difficulté : Bons alimentaires, assistance administrative, aides financières pour couvrir des frais d'assurances, retard de loyer, factures EDF, repas des seniors, etc...
  - ✓ Fonctionnement : couverture des frais de personnel qui correspondent à 20/35<sup>ème</sup> du temps d'emploi d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe dédié en mairie à la gestion administrative du fonctionnement de cette structure et de l'instruction des dossiers d'aides sociales.
  - ✓ Subvention de fonctionnement du centre de soins de Cires-Lès-Mello : participation financière de 0,50 € par habitant afin de permettre à la population de bénéficier d'un service de soins de proximité pour les actes tels que prises de sang, injection d'insuline, pansements etc.

Au titre de l'année 2025 le budget du CCAS nécessitera l'inscription d'une subvention d'un montant global de 40 000 € décomposée ci-après :

- Subvention de fonctionnement CCAS : 35 000,00 €
- Subvention de fonctionnement au centre de soins : 5 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Caroline MARTIN, Maire-adjoint en charge des affaires sociales, de l'administration générale, de la citoyenneté, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le versement d'un crédit global de 40 000,00 € pour le fonctionnement du centre communal d'action sociale et du centre de soins,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## **12. Subvention aux associations – année 2025**

- Rapporteur : Madame Ingrid TUQUET

Suite au vote du budget primitif, il convient de délibérer pour voter les subventions aux associations pour l'année 2025.

En 2023, pour un crédit prévu à hauteur de 40 000 €, les subventions ont été versées pour un montant de 37 988,63 € (associations communales, coopératives scolaires, Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux (MOAT)).

En 2024, pour un crédit prévu à hauteur de 45 000 €, les subventions ont été versées pour un montant de 34 355 € :

- Subvention MOAT : 6 910,00€
- Subventions transport écoles : 3722,00€
- Subventions associations : 20 507,00€
- Subventions exceptionnelles : 3 216,00€

Il est donc proposé de fixer le crédit 2025 à 40 000 €.

Un tableau détaillant la ventilation de l'enveloppe affectée aux associations locales a été remis en début de séance.

Le montant des subventions à verser en 2025 aux associations communales s'élève à 21 217,60 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Ingrid TUQUET, Maire-adjoint en charge de la vie associative, des sports et de l'évènementiel, **à l'unanimité (M. Chilte ne prend pas part au vote du fait de son implication dans les associations)**.

**APPROUVE** le versement d'un crédit global de 40 000 € pour les subventions aux associations concernant l'année 2025,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## **13. Ecoles communales – demandes de subventions exceptionnelles**

- Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET

Chaque année le conseil municipal est amené à délibérer sur les demandes de subventions exceptionnelles des écoles communales relatives au transport des élèves lors des sorties scolaires.

Le montant de la subvention accordée s'élevait à 300 € par classe en 2024.

Séance du 10 avril 2025

Alain GUÉRINET

Cette année Monsieur DELVALLET propose de délibérer afin d'établir une délibération générale pour l'ensemble des sorties scolaires. Un crédit de 4 800 € correspondant à 300 € x 16 classes est prévu au budget de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, adjoint au Maire en charge de l'éducation, de la communication et de la culture, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle aux coopératives scolaires, de 300 € par classe pour le transport des élèves lors des sorties scolaires.

Le versement des subventions ainsi accordées est subordonné au départ effectif des classes concernées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### IV. INTERCOMMUNALITÉ :

##### 14. SIVU Ruraloise : Rapport d'activités de l'année 2024

- Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET

Par mail du 19 mars 2025, le SIVU a adressé aux communes le rapport d'activité de l'année 2024 pour présentation aux conseils municipaux.

Monsieur DELVALLET évoque en séance les principaux chiffres et les principales actions menés par le Syndicat au cours de l'année précédente.

La commune de Blaincourt les Précý a rejoint le SIVU en 2024.

Le SIVU gère les accueils de loisirs (périscolaire, mercredi, vacances) et le multi-accueil de Précý sur Oise.

348 enfants ont fréquenté le SIVU en 2024 dont 60 enfants en moyenne accueillis sur la commune de Cires les Mello dans le cadre du périscolaire et 28 enfants en moyenne accueillis sur le centre du mercredi.

Les Accueils Collectifs de Mineurs se déroulent sur Cires-Lès-Mello durant les vacances scolaires de Février, Juillet et de la Toussaint. Chaque année un séjour multi-activités pour les jeunes est organisé en France au mois d'Août.

Monsieur DELVALLET détaille le budget 2024 du Syndicat. La participation de la commune s'élève à 150 000 € environ.

Le conseil municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, Maire-adjoint,

**PREND ACTE** du rapport d'activités du SIVU Rural'Oise pour l'année 2024.

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DAUTOIS demande à Monsieur DELVALLET de réaliser une campagne de communication autour de la propreté pour rappeler aux propriétaires d'animaux que la commune met à disposition du public dans plusieurs lieux de la commune des sacs pour les déjections canines.

Monsieur MSIKA demande qu'une communication soit publiée sur le panneau lumineux pour rappeler les consignes liées à la collecte des déchets ménagers.

Monsieur BERTRAND évoque l'audit qui a été réalisé auprès des ripeurs en charge de la collecte notamment la collecte des déchets verts avec la normalisation des bacs pour les déchets verts afin d'améliorer les conditions de travail des agents en charge de la collecte.

Madame BAUDSON informe que les riverains de la gare se sont plaints cette semaine de travaux de fauchage le long de la voie ferrée réalisés de nuit par les agents SNCF.

La séance est levée 21h45.

CIRES-LES-MELLO, le 30 Mai 2025

Le Maire,

Alain GUÉRINET

